

Ouverture

NOS TERRITOIRES, VIVIERS POUR L'EMPLOI DE TOUS ?

par Vincent Berthet *

En toile de fond du dossier qui s'ouvre ici, une conviction, qui mérite d'être rappelée à temps et à contretemps : la possibilité d'accéder à un travail permettant de se développer et de s'intégrer est une liberté démocratique qui doit être concrétisée. Pour tous, cela va de soi ; c'est en ce sens qu'Economie & Humanisme et les organisations qui sont parties prenantes de cette publication (1) prennent position, en intention et, toujours incomplètement, en actes. Elles tentent de récuser ainsi la mise en place et même la justification, partout dans le monde, d'un dualisme social : aux uns l'accès à l'ensemble des droits et libertés, aux autres le très bien nommé « filet de sécurité » social (2), selon la terminologie, influente et très diffusée, de la Banque mondiale (3).

Le projet de cette publication a, plus précisément, deux sources principales.

■ Un ensemble de réflexions collectives, d'études, de rencontres peuvent être repérées à l'échelle d'un certain nombre de départements, agglomérations, bassins d'emploi, « pays » ruraux, régions... Elles tendent à associer de façon originale les collectivités territoriales, les milieux économiques, l'État, les organisations publiques et associatives d'aide à l'insertion, les organismes de formation... pour faire vivre des coopérations concrètes au service de l'emploi. En France, les récentes lois de décentralisation (avec l'attribution aux départements de la compétence plénière sur l'aide à l'insertion, en particulier) et, dans certains cas, le démarrage des « Maisons de l'emploi » ne sont pas sans rapport avec cette émergence (4).

Dans certaines petites régions rurales et certains bassins d'emploi urbains, ces dialogues s'ancrent dans une dynamique de développement local déjà ancienne (quoique toujours fragile) dont la portée est à la fois sociale et économique : l'aide à l'« insertion » de tous, autant faire que peut, est pensée en corrélation avec les efforts de création et de renouvellement des activités économiques. Ailleurs, et c'est la situation la plus fréquente, des logiques de traitement social du chômage et d'aide au « retour » à l'emploi sont seules présentes ; des dispositifs et services assez nombreux, publics et associatifs, existent à cette fin. Leur impact est loin d'être négligeable, au sens où ils assument le « contrat de non-abandon » (5) dû par la collectivité aux demandeurs d'emploi en difficulté, et où ils permettent effectivement à des personnes d'échapper au chômage long et (ou) à ses effets dégradants : appauvrissement, crises d'identité, isolement... Mais l'action de tous ces dispositifs est-elle à la hauteur

* Economie & Humanisme

(1) Conseil général du Territoire de Belfort, C2RP Nord-Pas de Calais, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Réseau « emplois et innovations », COORACE Rhône Alpes, ATD Quart Monde, LASER Insertion, COORACE national.

(2) Comment ne pas rester pris dans ses mailles ? Comment remonter sur le fil tendu au dessus du filet ?

(3) Version *soft*, en fait, de la logique inégalitaire défendue par l'extrême-droite « quoi de plus normal que de donner plus de droits à mes parents et proches qu'aux autres ? ». Si le travail, en fait, est bon pour ma fille, il l'est aussi pour mon voisin au chômage depuis cinq ans.

(4) L'enjeu que sont ces coopérations a été notamment le thème du « Forum des acteurs économiques et sociaux » organisé à Belfort par le Conseil Général du Territoire de Belfort et de nombreux partenaires, dont Economie & Humanisme, le 17 novembre 2005. Les contributions à ce dossier de plusieurs auteurs (D. Clerc, Y. Ackermann, E. Petitmengin, D. Bricout, M. Bourgeois) sont liées à leurs interventions lors de ce Forum. Voir compte-rendu sur www.cg90.fr

(5) Point de repère formulé dans divers documents sur l'insertion par la Fnars.



de la dépense collective afférente, et surtout à la hauteur des besoins ? N'a-t-on pas confondu la qualité de l'action avec l'empilement des services et actions spécifiques, au point que le brouillard domine pour qui veut s'orienter dans ce labyrinthe sans devenir un assisté ? En arrière-fond, la volonté collective de maintenir ou restaurer le droit à l'emploi est-elle au rendez-vous ?

■ Ces interrogations sont liées à l'intuition qui est le second point de départ de ce dossier : l'échelle territoriale, dans un sens qui ne se recoupe que partiellement avec les territoires du découpage administratif, serait adéquate pour le défi de l'emploi. Elle permettrait de faire exister, en profondeur, et sur la base d'une réelle concertation, une conception commune de l'emploi et du droit à l'emploi, elle-même incluse dans une optique de développement humain (6). L'accès à l'emploi, en ce sens, n'est pas un enjeu proprement social, ou économique, mais un enjeu de bien commun, un enjeu politique territorial.

(6) Les diverses composantes du « développement durable » étant comprises comme intégrées dans cette optique du développement humain.

Activité, travail, emploi : de quoi parle-t-on ?

■ On entend par **activité** toute occupation humaine : activité de pensée, de production, de transformation de la nature ou de la société, comme par exemple l'activité explicitement économique. Cette activité peut être culturelle, bénévole, domestique... Cependant, pour l'INSEE et les statistiques économiques, l'activité est la participation à la production sociale échangeable, valorisée monétairement (et non domestique).

■ Qu'est ce que la **population active** ? Envisagée du point de vue de l'emploi, la population d'un pays doit être divisée en deux groupes : les actifs, ceux qui travaillent, et les inactifs qui ne travaillent pas. En fait, la distinction est moins tranchée, car toute une gamme de situations intermédiaires existe entre la pleine activité et la totale inactivité. Les chômeurs, par exemple, sont inclus dans les actifs (en France, 27,3 millions de personnes) : ils sont sur le marché du travail et cherchent « activement » du travail !

■ Le **travail** est une activité de création, de labeur ou de production qui répond à un besoin humain, de soi-même ou des autres. S'alimenter, de soigner, lire, se déplacer, éduquer... sont des besoins humains dont la réponse va générer un travail.

■ L'**emploi** est une activité qui répond à une demande directement d'ordre économique, ou à une demande sociale à qui l'on a accordé une valeur (enseignement, défense, action sociale et culturelle...) : cette activité a donc une valeur sur un marché plus ou moins ouvert, et est rémunérée en tant que telle. L'emploi salarié (22,4 millions, dont 6,7 dans le « tertiaire non marchand ») est sa modalité la plus courante. Mais les emplois indépendants (2,2 millions) – artisans, commerçants, soignants, agriculteurs, artistes... – sont à prendre en considération dans toute pratique d'aide à l'activité économique et (ou) à l'emploi.

■ L'« **inemployabilité** » d'un travailleur est, sauf exceptions (7), subjective. Elle résulte du fonctionnement du marché du travail plus que des caractéristiques de la personne ; l'employabilité se définit comme le résultat de la volonté d'un employeur d'embaucher un travailleur. L'usage de ce terme pour définir ou résumer le profil d'une personne ou pour indiquer la finalité d'un dispositif ne fait qu'aggraver la stigmatisation des chômeurs et la tendance à occulter les causes sociétales du manque d'emplois.

Economie & Humanisme

(7) « L'« inemployabilité » peut être non pas objective mais très largement fondée (problèmes de santé, d'alcoolisme, d'instabilité...). Pour en sortir, il y a un travail très coûteux, très long d'accompagnement, de remise à l'étrier, dans des structures de travail particulières. Le rôle des emplois aidés, dont certains pourraient être prolongés, peut être extrêmement important. Aux Pays-Bas, sur 900 000 personnes classées en « handicap social » en 1995, 100 à 150 000 ont retrouvé un emploi une petite dizaine d'années après, grâce à des politiques de ce type » (Denis Clerc).

Comment les pratiques des uns et des autres et les coopérations existantes rendent-elles viable et constructive cette dynamique territoriale ? Les opérations de dialogue entre protagonistes divers ou, a fortiori, les actions partenariales concrètes au service de l'emploi et (ou) de l'insertion font progresser, indirectement, la construction de leur visée commune (8). Mais à quelles conditions, selon quelles voies concrètes, leur ancrage territorial permet-il de dépasser le stade des coopérations symboliques ? Comment être au service de l'emploi, localement, sans devenir une « société de secours » pour la gestion rapprochée de la pauvreté, évacuant le défi des changements globaux dans les systèmes qui génèrent ces phénomènes ? Quels repères essentiels, quant à ces pratiques, peuvent être transférés d'une région ou d'une ville à une autre ?

* * *

Ce dossier a pour objectif principal de soutenir l'engagement des acteurs impliqués ici et là au service de l'emploi pour tous, en élargissant leur information sur diverses réalisations, en aidant à leur prise de recul par rapport à leurs modes d'action et aux enjeux de société en rapport, en contribuant à ce que l'on peut appeler l'enracinement éthique de leur action (9).

La première partie de ce document permet de s'appropriier un certain nombre de données économiques et sociales et des points de repère globaux sur le lien possible entre territoires et emplois. Les divers textes de la seconde partie introduisent à une compréhension des ombres et lumières des coopérations amorcées ou vivantes depuis longtemps. Quant aux articles de la troisième partie, ils font ressortir un certain nombre de points-clés pour des coopérations à la fois réalistes et fécondes.

Vincent Berthet

(8) Notamment parce qu'elles permettent aux uns et aux autres de comprendre, au moins en partie, ce que sont les logiques d'action respectives et les contraintes qui pèsent sur les organisations et leurs responsables. La méconnaissance mutuelle est l'un des freins majeurs à toute action conjuguée.

(9) Outre les auteurs des articles, se sont associés à l'élaboration de ce dossier : Cédric Bernard et Ghislaine Decloux-Ferrand (C. Gal du Territoire de Belfort), Véronique Eberlé (C2RP), Jean Guinet, Donata Pafundi et Alvaro Iniesta (ATD), Roger Lebrun (CGT chômeurs).

QUELQUES SIGLES

ACI	Ateliers et chantiers d'insertion
AI	Association intermédiaire
CA	Contrat d'avenir
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CCAS	Centre communal d'action sociale
CI-RMA	Contrat insertion - revenu minimum d'activité

CLI	Commission locale d'insertion
CDIAE	Conseil départemental pour l'IAE
CNIAE	Conseil national pour l'IAE
EI	Entreprise d'insertion
ETIT	Entreprise de travail temporaire d'insertion
GEIQ	Groupeement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
IAE	Insertion par l'activité économique
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique